

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2016**

Président : Daniel VIGNARD

Présents : Marie-Claude OVISTE, Richard SIMMINI, Brigitte KLEIN, Daniel COINTY, Gilles GARNIER, Michèle DUCROUX, Jean-Pierre BREVET, Stéphanie CHAUVOT, Guillaume PORTHE, Caroline RIOU-BOURGEOIS, Jean-Marc RIGAUDIE, Chrystelle GONNARD-BOSDEVEIX.

Excusée : Corinne SEVE (Pouvoir à Daniel COINTY)

Secrétaire de séance : Marie-Claude OVISTE

La séance est ouverte à 20h35.

Le Conseil Municipal,

- AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à rajouter un point à l'ordre du jour : fixation des loyers des ateliers artisanaux et attribution de l'un des locaux.
- APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 10 novembre 2016.
- ENTEND la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain) de 2009 à 2014, en DEBAT et en PREND ACTE à l'unanimité.
- DECISIONS DU MAIRE :
  - Virement de crédits de 400 € sur le budget général en section de fonctionnement pour alimenter la ligne des intérêts d'emprunts.
  - Virement de crédits de 560 € sur le budget général en section d'investissement afin de financer l'acquisition de l'auto laveuse.
  - Mise en sécurité du coffret électrique du clocher de l'église par l'entreprise Bodet en charge de la maintenance de ces installations pour un montant de 1 878.00 € HT, soit 2 253.60 € TTC.
  - Acquisition d'une auto laveuse pour l'entretien des bâtiments communaux, notamment l'école auprès de la société DIFCO de Faverges (74) pour un montant de 3 488 € HT, soit 4 185.60 € TTC.
  - Les travaux de modification du bâtiment artisanal, 65 Route d'Ars, d'une surface actuelle de 245 m<sup>2</sup>, afin de créer deux locaux distincts de 145 et 100 m<sup>2</sup> sont attribués aux entreprises :
    - DME (portail, ossature avec bardage, porte d'entrée) : 6 770 € HT,
    - SERRA (maçonnerie) : 2 795.65 € HT,
    - SEVE (électricité) : 2 381.15 € HT,
    - PERTET (plomberie) : 1 673.50 € HT,
    - RSE : 1221.20 € HT,soit un montant total de travaux de 14 841.50 € HT financés par le budget commerce.
- ACCEPTE à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget commerce destinée à financer les travaux précités.
- DECIDE à 9 voix pour, 1 contre et 4 abstentions, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Patrick FILLON, Receveur municipal. L'indemnité de confection des documents budgétaires lui est également accordée.
- APPROUVE à l'unanimité la convention proposée par le Centre de gestion de la fonction publique de l'Ain pour la mission santé et sécurité au travail et une inspection réalisée par un agent de cet organisme et AUTORISE le Maire à la signer. Ce service est inclus dans la cotisation annuelle versée par

la commune, il n'y a donc pas d'incidence financière.

- DECIDE à l'unanimité d'appliquer la clause de révision pour le loyer du bail du cabinet de podologie (Fourney AC), soit un loyer de 423,27 € HT du 1er décembre 2016 au 30/11/2017, au lieu de 400 € HT depuis décembre 2009. Les autres loyers commerciaux restent inchangés compte tenu de la stabilité des indices applicables.
- DECIDE à l'unanimité de louer à Frédéric PORTHE l'atelier N°1 d'une superficie de 144.53 m<sup>2</sup> pour un usage professionnel, dès la fin des travaux prévue le 1er février 2017 et en FIXE le loyer à 600 € HT; FIXE le loyer mensuel de l'atelier N°2 à 400 €; DIT qu'un bail de location d'une durée de 3 ans, renouvelable deux fois (3 ; 6 ; 9) et révisable tous les trois ans en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction sera établi et signé des deux parties.
- ADOPTE, à l'unanimité le règlement de la salle polyvalente (petite et grande salles).
- EST INFORME de l'avancement des travaux et AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer le devis d'Orange pour finaliser les travaux d'enfouissement des Réseaux Route de Rancé en 2017.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Suite à l'interdiction pour les communes de poursuivre l'utilisation de produits phytosanitaires en 2017, un plan de mise en place du « zéro phyto » doit être établi afin de bénéficier de subventions pour l'achat de matériels adaptés à cet effet. Dans ce cadre, Gilles GARNIER demande des devis à divers organismes pour la rédaction de ce plan qui ouvre droit à l'attribution d'une subvention de l'Agence de l'Eau (80% du coût HT), au même titre que le matériel qui serait acquis ultérieurement.
- Le forum des associations aura lieu le 9 septembre 2017.
- La commission communication propose d'organiser un concours photo en 2017 «Découvrons Savigneux à travers votre regard» dans le but de valoriser et de faire découvrir le patrimoine sabinien. Les photos seront publiées sur le site [www.savigneux.net](http://www.savigneux.net). Les 10 sélectionnées par un jury feront l'objet d'une exposition lors du Forum des Associations, le 9 septembre 2017 et seront soumises au vote des habitants de 9 h à 11 h. La photographie gagnante fera la couverture du bulletin municipal 2018.
- Repas du CCAS du 10 décembre 2016 : 102 personnes inscrites.
- Un comité des fêtes ou d'animation va être créé très prochainement, il aura parmi ses missions l'organisation de la fête du 14 juillet 2017. Les volontaires sont les bienvenus, s'adresser à Jean-Marc RIGAUDIE ou en Mairie.
- Les vœux de la Municipalité auront lieu le 6 janvier 2017 à 18h30 à la salle polyvalente.
- Entend une information sur le brûlage des déchets verts : Selon l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental, compte tenu des risques et désagréments occasionnés par le brûlage des déchets verts et de la présence de déchèteries pouvant les réceptionner, ainsi que des politiques de prévention menées par le SMICTOM les concernant, le brûlage des déchets verts est interdit sur tout le territoire de la CCDSV.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 5 janvier 2017 à 20h30.

La séance est levée à 22h50.

Etabli le : 5 décembre 2016.

Le Maire  
Daniel VIGNARD

